



BLANCHE DE CASTILLE

Ensemble Scolaire Blanche de Castille

43/45, boulevard Jules Verne

CS 61902 - 44319 Nantes Cedex 3

Tél : 02 40 52 54 60 – Fax : 02 40 52 46 23 – Mail : primaire@blanchedecastille.com

Circulaire de rentrée scolaire - ANNEE 2018 /2019

Classes Maternelles : PS - MS - GS

Rentrée Scolaire : Lundi 3 septembre 2018

8H40 : PS

8H40 : MS et GS (1^{ère} partie des enfants : de A à L)

9h30 : MS et GS (2^{ème} partie des enfants de M à Z)

Horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h40 - 11h40 / 13h30 - 16h45

Les élèves doivent être impérativement dans leur classe à 8h40 sous peine de sanction. Le portail sera fermé à 8h45 le matin, à 12h00 maximum le midi, 13h30 l'après-midi et à 18h15 le soir. Si à 12h00 des enfants restent encore à l'école, ils seront conduits à la restauration scolaire et ne pourront plus être récupérés. Le repas vous sera facturé. **Une fois le portail de l'école fermé, vous devez impérativement passer par l'entrée du bd Jules Verne (côté collège/lycée).**

Le jour de la rentrée :

- Mettre un badge au nom de l'enfant.
- 2 photos d'identité **récentes** pour la moyenne section et 1 pour la grande section. Ne pas oublier d'y inscrire le nom de l'enfant au dos. Elles sont **à remettre à l'enseignant.**
- Prévoir un petit sac à goûter en tissu marqué pour le goûter à la garderie du soir uniquement. Ne pas donner de goûter pour le matin. En maternelle, **les enfants n'ont pas besoin de cartable ni de sac à dos.**

Hygiène - Santé :

Surveiller régulièrement la chevelure de vos enfants. Le traitement en cas de poux est obligatoire.

Par mesure d'hygiène et de sécurité, les animaux de compagnie ne sont pas admis dans l'Établissement.

Maladies et absences :

Bien vouloir signaler au plus tôt l'absence des enfants et nous avvertir immédiatement en cas de maladie contagieuse. Aucun médicament ne doit entrer dans l'école. **Les enseignants ne sont pas habilités à administrer des médicaments. Un P.A.I. fixe les conditions pour les enfants qui nécessitent un suivi médical particulier. Prendre RV le plus tôt possible avec Mme. Grelier.**

Nous ne gardons pas à l'école les enfants quand ils sont malades. Donc tout enfant fiévreux ou fébrile doit être gardé à la maison, aussi vous est-il impératif d'anticiper dès maintenant un système de garde susceptible de palier à toute nécessité.

A la rentrée, chaque enseignant remettra une circulaire pour préciser quelques consignes et les fournitures spécifiques à sa classe.

Frais de scolarité :

Le montant mensuel est de 46.50€ par mois sur 10 mois (+adhésion APEL facultative. Cf facturation annuelle en septembre 2018)

La facture annuelle de scolarité vous sera adressée courant septembre

En cas de règlement par chèque mensuel, les 10 chèques sont à donner le jour de la rentrée.

Des réductions sont faites sur la contribution familiale (dont le montant est de 355 €) à partir du 3^{ème} enfant inscrit à Blanche de Castille : 50 %, 75 % pour le 4^{ème}, gratuité pour le 5^{ème} et suivants...

Frais de restauration scolaire :

Demi-pension

| | 1 ^{er} trimestre | 2 ^{ème} trimestre | 3 ^{ème} trimestre |
|--------------------------------------|---------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Total annuel 4 jours/semaine | 321 € | 241 € | 241 € |
| 803 €, soit 80.30 €/mois sur 10 mois | | | |

Vous recevrez une **facture annuelle** courant Octobre. Possibilité de régler en 3 ou 6 fois ou jusqu'à 10 mensualités (Vous pouvez donner les 10 chèques le jour de la rentrée en mentionnant au dos l'objet du règlement).

Il ne sera pas tenu compte des absences occasionnelles mais à partir d'1 semaine d'absence justifiée, la part alimentaire sera décomptée.

Pour les demi-pensionnaires, les pique-niques seront fournis par le service de restauration.

Ticket individuel :

6.05 € pour les repas pris occasionnellement.

Possibilité de demander une aide de la mairie de Nantes suivant vos ressources. S'adresser : 11 bd Stalingrad à Nantes - 02.40.41.94.28 à partir du 20 Août. L'aide n'est pas rétroactive aussi nous vous conseillons d'en faire la demande le plus tôt possible.

Frais du périscolaire :

Forfait périscolaire garderie matin par trimestre par enfant : 55 € (primaire ou maternelle)

Forfait périscolaire garderie soir par trimestre par enfant : 55 € (maternelle)

Forfait périscolaire étude soir par trimestre par enfant : 55 € (primaire)

Forfait matin et soir par trimestre par enfant : 70 €

Occasionnel matin ou soir : 5.5 €

Pénalité par quart d'heure de retard à partir de 18h15 : 10 €

L'exonération « famille nombreuse » s'applique aussi sur les forfaits de garderie et étude.

Assurance scolaire : L'Établissement prend à sa charge une assurance scolaire couvrant l'ensemble des élèves (cf. document AVIVA joint)

Dossier à renvoyer impérativement avant le premier juillet :

- la fiche sanitaire de liaison indispensable en cas de problèmes de santé (+ informations PAI)
- l'inscription au périscolaire si besoin
- l'inscription à la restauration scolaire quel que soit le régime choisi
- la pré-inscription aux activités extra-scolaires



BLANCHE DE CASTILLE

Ensemble Scolaire Blanche de Castille

43/45, boulevard Jules Verne

CS 61902 - 44319 Nantes Cedex 3

Tél : 02 40 52 54 60 – Fax : 02 40 52 46 23 – Mail : primaire@blanchedecastille.com

| |
|---|
| <p align="center">Circulaire de rentrée scolaire – ANNEE 2018 /2019 Classes Primaires : ULIS - CP - CE1 - CE2 - CM1 - CM2</p> |
|---|

Rentrée Scolaire : Lundi 3 septembre 2018

8h40 : CM2 - ULIS

9h10 : CM1

9h40 : CE2

10h10 : CE1

14h00 : CP

Horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h40 - 11h40 / 13h30 - 16h45

Les élèves doivent être impérativement dans leur classe à 8h40 sous peine de sanction. Le portail sera fermé à 8h45 le matin, à 12h00 maximum le midi 13h30 l'après-midi et à 18h15 le soir. Si à 12h00 des enfants restent encore à l'école, ils seront conduits à la restauration scolaire et le repas sera comptabilisé. Une fois le portail de l'école fermé, vous devez impérativement passer par l'entrée du bd Jules Verne (côté collège/lycée).

Tenue :

Pour le sport, prévoir une tenue simple, pratique et correcte. Tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'élève. **Le jogging ne doit être porté que les jours de sport.**

L'établissement et les enseignants déclinent toute responsabilité pour tout objet perdu ou égaré. Les vêtements non récupérés sont donnés à une association en fin d'année scolaire.

Maladies et absences :

Bien vouloir signaler au plus tôt l'absence des enfants et nous avertir immédiatement en cas de maladie contagieuse. Aucun médicament ne doit entrer dans l'école. **Les enseignants ne sont pas habilités à administrer des médicaments. Un P.A.I. fixe les conditions pour les enfants qui nécessitent un suivi médical particulier. Prendre RV le plus tôt possible avec Mme GRELIER.**

Nous ne gardons pas à l'école les enfants quand ils sont malades. Donc tout enfant fiévreux ou fébrile doit être gardé à la maison, aussi vous est-il impératif d'anticiper dès maintenant un système de garde occasionnelle, susceptible de palier à toute nécessité.

Hygiène - santé :

Surveiller régulièrement la chevelure de vos enfants. Le traitement en cas de poux est obligatoire.

Par mesure d'hygiène et de sécurité, les animaux de compagnie ne sont pas admis dans l'Etablissement.

Consignes de sécurité :

Les couloirs sont interdits aux parents en dehors des rendez-vous pris avec les enseignants. Les élèves attendent leurs parents dans l'école aux heures de sortie et non sur la rue.

Les parents ne sont pas autorisés à accompagner leurs enfants sur la cour avant la classe ni à attendre sur la cour avant la sonnerie de sortie des classes.

L'enfant dont les parents font la demande écrite au secrétariat pour qu'il puisse sortir seul le midi ou le soir dispose d'une carte attestant de cette autorisation à montrer à chaque sortie.

Si cette carte est perdue, il en coûtera 3 € pour en avoir une autre.

Frais de scolarité :

Le montant mensuel est de 46.50€ par mois sur 10 mois (+adhésion APEL facultative. Cf facturation annuelle en septembre 2018)

La facture annuelle de scolarité vous sera adressée courant septembre.

En cas de règlement par chèque mensuel, les 10 chèques sont à donner le jour de la rentrée.

Des réductions sont faites sur la contribution familiale (dont le montant est de 315 €) à partir du 3^{ème} enfant inscrit à Blanche de Castille : 50 % pour le 3^{ème}, 75 % pour le 4^{ème}, gratuité pour le 5^{ème} et suivants...

Frais de restauration scolaire :

| | 1 ^{er} trimestre | 2 ^{ème} trimestre | 3 ^{ème} trimestre |
|--------------------------------------|---------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Total annuel 4 jours/semaine | 253 € | 252 € | 252 € |
| 757 €, soit 75.70 €/mois sur 10 mois | | | |

Vous recevrez une facture annuelle courant Octobre. Possibilité de régler en 3 ou 6 fois ou jusqu'à 10 mensualités (Vous pouvez donner les 10 chèques le jour de la rentrée en mentionnant au dos l'objet du règlement). La facture de la cantine ne peut pas être incluse dans les règlements par virement à cause des aides de mairie qui interviennent en cours d'année.

Il ne sera pas tenu compte des absences occasionnelles mais à partir d'1 semaine d'absence justifiée, la part alimentaire sera décomptée.

Pour les demi-pensionnaires, les pique-niques seront fournis par le service de restauration.

Ticket individuel :

6.05 € pour les repas pris occasionnellement.

Possibilité de demander une aide de la mairie de Nantes suivant vos ressources. S'adresser : 11 bd Stalingrad à Nantes - 02.40.41.94.28 à partir du 20 Août. L'aide n'est pas rétroactive aussi nous vous conseillons d'en faire la demande le plus tôt possible.

Frais du périscolaire :

Forfait périscolaire garderie matin par trimestre par enfant : 55 € (primaire ou maternelle)

Forfait périscolaire garderie soir par trimestre par enfant : 55 € (maternelle)

Forfait périscolaire étude soir par trimestre par enfant : 55 € (primaire)

Forfait matin et soir par trimestre par enfant : 70 €

Occasionnel matin ou soir : 5.5 €

Pénalité par quart d'heure de retard à partir de 18h15 : 10 €

L'exonération « famille nombreuse » s'applique aussi sur les forfaits de garderie et d'étude.

Assurance scolaire : L'Etablissement prend à sa charge une assurance scolaire couvrant l'ensemble des élèves (cf. document AVIVA joint)

Dossier à renvoyer impérativement avant le premier juillet :

- la fiche sanitaire de liaison indispensable en cas de problèmes de santé (+ informations PAI)
- l'inscription au périscolaire si besoin
- l'inscription à la restauration scolaire quel que soit le régime choisi
- la pré-inscription aux activités extra scolaires.